

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 35 (1988)  
**Heft:** 6

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

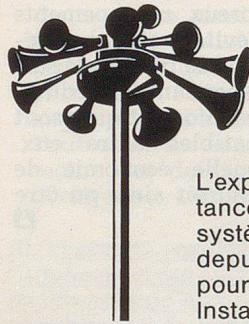
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Vous cherchez la sécurité optimale en système d'alarme? Seule la meilleure qualité vous satisfera.



L'expérience démontre toujours l'importance de la fonction irréprochable d'un système d'alarme. Kockum Sonics fabrique depuis 70 ans des installations d'alarme pour les différents besoins suivants:

Installations de protection civile, pompiers, exploitations industrielles (bâtiments nucléaires), alarme-eau (barrages), avertissement lors d'ouragans, inondations, raz de marées, tremblements de terre, etc.

Nous fabriquons des systèmes pneumatiques et électroniques pour exploitation mobile ou stationnaire. Nos sirènes ont un fort pouvoir de pénétration permettant d'arroser un grand rayon. Elles ne nécessitent aucun entretien, fonctionnent en cas de panne de réseau et même sous conditions climatiques extrêmes.

Plus de 20 000 installations d'alarme TYFON et TYFONIC pour la protection civile et quelque 10 000 sur les navires et les locomotives réparties dans le monde entier témoignent de la haute qualité de nos produits. La fabrication de nos installations se passe, dans la mesure du possible, dans les pays de destination respectifs.

**Tous les systèmes d'alarme de notre programme de vente sont officiellement testés et approuvés.**

Renseignements par:



Zürichstr. 123, CH-8600 Dübendorf  
Téléphone 01 / 823 15 11

VOIX SUISSE ROMANDE

News

## Médic en stock

Mpl./C.S. Protéger les civils est une chose, soigner les blessés en est une autre, surtout lors de situations de crise, où le fonctionnement des institutions de la santé ne s'inscrit plus dans la routine familiale.

Dans notre pays, c'est le Service Sanitaire Coordonné (SSC), instance frontière entre l'Armée et les civils, qui se charge de préparer, de planifier et de coordonner l'action de ses différents partenaires, que sont les services de la santé publique, les services sanitaires de la PCi et de l'Armée, et des organisations telles la Croix-Rouge ou l'Alliance des Samaritains.

Au chapitre des médicaments, un nouveau pas a été accompli, dans le sens d'une meilleure distribution dans les situations stratégiques de crise (conflits armés, catastrophes, etc.). En effet, le 15 mars dernier, l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée, la Société genevoise de pharmacie et l'Association des pharmacies du Canton de Genève ont signé une convention régularisant de façon officielle une situation déjà en vigueur depuis quelques années.

Le but même de cette convention vise à assurer l'approvisionnement en médicaments en créant et en gérant des stocks pour une durée de 3 mois, répartis entre les différents niveaux: 1 mois de stock pour les grossistes, 1 pour les pharmaciens et 1 pour les patients chroniques. Lorsque l'approvisionnement normal fait défaut, les stocks sont entamés d'abord chez le grossiste, puis chez le pharmacien et enfin, chez le patient. Cette durée de 3 mois est le temps nécessaire à la mise en place de services de distribution de l'Armée.

Le stock comporte une liste de quelque soixante produits les plus utilisés, liste établie par l'armée, la PCi et les pharmaciens, en tenant compte des groupes thérapeutiques nouveaux découlant de la guerre ou d'une catastrophe chimique ou nucléaire. Chaque pharmacie constitue son stock en fonction des ventes moyennes de l'année précédente. Elle garantit également le stockage des produits de base permettant la fabrication urgente de médicaments.

Cette convention, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988, n'est pas unique. La plupart des cantons l'ont déjà mise en application. On ne peut cependant qu'approuver la démarche genevoise et féliciter les pharmaciens de jouer le jeu de bonne grâce, malgré le supplément de travail et de frais qu'entraînent la constitution, le contrôle et le renouvellement d'un tel stock.